

BILAN DES ÉCHECS DU LYCÉE BLANQUER...



LE GRAND ORAL



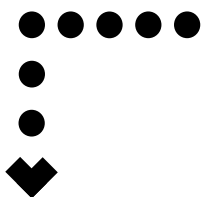
LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Le grand oral est l'un des symboles de l'échec du bac Blanquer et de la nécessité d'une autre réforme du lycée. Malgré une modification mineure en 2023 augmentant le temps de la présentation et supprimant le temps consacré au projet d'études, cette épreuve doit être revue.

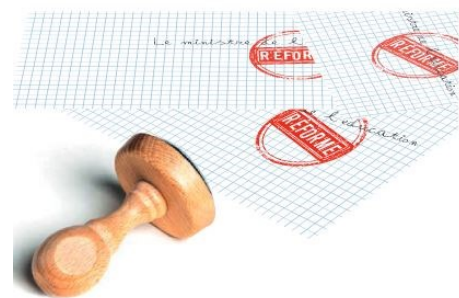
UN COEFFICIENT IMPORTANT POUR LE BAC

Avec la création des épreuves anticipées de maths, le coefficient de l'oral de terminale diminue de 10 à 8 en bac général, de 14 à 12 en bac technologique.



Le grand oral compte pour 8% de la note finale du bac général et 12% du bac technologique, bien plus que certaines matières de contrôle continu.

Aucune heure dédiée dans les emplois du temps n'a été prévue par la réforme. Au vu des programmes souvent surchargés, la CGT Éduc'action tire le bilan que dans la plupart des établissements, aucun dispositif particulier n'est mis en place en cours d'année pour préparer cet oral. Au mieux, certains lycées



proposent-ils des oraux blancs en fin d'année scolaire.

Avec la baisse des moyens et donc la perte de dispositifs comme les demi-groupes ou la baisse drastique des HSE, les élèves sont de fait, livrés-es à eux-mêmes et les professeur-es poussés-es à travailler gratuitement.

**LE CAPITAL CULTUREL JOUE
CLAIREMENT UN RÔLE IMPORTANT
DANS LA NOTE FINALE**

UNE ÉVALUATION FLOUE

- Elle se déroule sans cadre de travail commun, sans concertation entre professeur-es.
- Un-e des membres du jury n'est pas spécialiste de la matière du sujet
- La grille évaluative « indicative » du ministère pousse à apprécier la prestation des candidat-es avant tout sur la forme de leur oral plutôt que sur leur maîtrise des contenus disciplinaires.

Tout cet ensemble contraint les examinateur-trices à une évaluation au doigt mouillé sur la base de savoir-faire très peu été préparés en classe et dépendant surtout du capital culturel familial.

UN TRAVAIL « IMPERSONNEL »

On observe de plus en plus de sujets récupérés (voir achetés) sur **internet et les réseaux sociaux**. Les élèves utilisent aussi de plus en plus massivement les **IA** dans nos cours. Comment imaginer qu'ils et elles s'en privent pour cette épreuve? Il est presque impossible pour un jury de déceler lors du passage si la production est le fruit d'un travail personnel ou un simple copier/coller.

Ces stratégies sont « rationnelles » et payantes du point de vue de l'élève, un vrai travail de problématisation, de lien avec les contenus disciplinaires demande en effet un temps réflexif qu'ils-elles n'ont pas en terminale entre parcours sup et les autres épreuves de Bac.

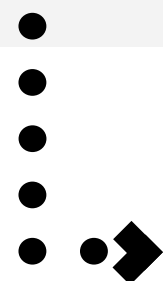
Ce ne sont pas les pratiques des élèves qui posent problème, mais cette épreuve.

LES PÉDAGOGIES DE L'ORAL

Relativement peu travaillées au cours de la scolarité, notamment au lycée, les compétences orales se trouvent fortement liées au milieu social d'origine des élèves. La question de l'égal accès aux savoir-faire oraux est donc un enjeu scolaire majeur. La prise de parole met en jeu, chez les élèves, des habiletés diverses :

Habiletés verbales :	Habiletés paraverbales :	Habiletés non verbales :
maîtrise des codes, du lexique, etc.	diction, volume, tempo, etc.	gestes, regards, etc.

Or, en pédagogie de l'oral, impossible de travailler toutes ces habiletés en même temps avec les élèves. Il est préférable de sélectionner un petit nombre de compétences orales spécifiques, à travailler sur le temps long de la scolarité, de l'école au lycée.



**L'ORAL EST UN
ENJEU SCOLAIRE
DE LONG TERME**

À QUELLES CONDITIONS ?

Des critères d'évaluation partagés et précis

À contrario de la « grille indicative » d'évaluation du grand oral, aux critères flous, redondants d'un item à l'autre et sans barème indicatif, **La CGT demande** que dans le cadre du baccalauréat, ces critères soient définis nationalement et corrélés à un barème connu des candidat·es. Seul un cadre commun contraignant peut permettre une évaluation harmonisée et juste pour les élèves.

Un oral fondé sur des compétences disciplinaires

L'évaluation scolaire de l'oral doit se baser sur des compétences disciplinaires identifiées et travaillées en classe par l'ensemble des élèves, pour réduire au maximum les inégalités familiales des élèves.

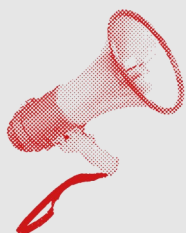
QUE REPRENDRE DES TPE ?

Le principe des Travaux Personnels Encadrés (TPE) était intéressant : préparation approfondies d'un sujet au choix en interdisciplinarité faisant l'objet d'un oral reposant sur la production des élèves. Ce type d'expérience serait à renouveler avec des moyens ambitieux pour aller au fond des apprentissages :

- temps dédié dans l'emploi du temps des élèves, avec des effectifs réduits, et animé en co-enseignement et dans la durée.

- un temps de concertation dans l'emploi du temps des enseignant·es pour se coordonner et travailler de façon transversale les compétences de l'oral.

LA CGT EDUC'ACTION REVENDIQUE...



- 📍 LA SUPPRESSION DU GRAND ORAL
- 📍 UNE FORMATION RÉELLE DES PERSONNELS À LA DIDACTIQUE DE L'ORAL
- 📍 UN TRAVAIL D'APPRENTISSAGE DE L'ORAL SUR L'ENSEMBLE DES CYCLES
- 📍 DES INDICATIONS CLAIRES DANS LES PROGRAMMES SUR LES MOYENS DÉDIÉS



CGT Educ'action

263 rue de Paris, 93100 Montreuil

www.cgteduc.fr

01 55 82 76 55 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgteduc.fr



@cgteudaction